



SDC Saint-Joseph : une mort douce et sereine

Article mis en ligne le 8 mai 2010 à 15:26

[Soyez le premier à commenter cet article](#)

Le 16 mai prochain, les commerçants et professionnels du quartier Saint-Joseph se rendront aux urnes pour la dissolution ou la survie de la SDC Saint-Joseph.

La SDC Saint-Joseph : un organisme qui relève de la Loi des cités et villes, qui est imposé aux commerçants et professionnels du territoire désigné et qui remplace l'association des gens d'affaires du quartier de l'époque de nos parents.

La SDC Saint-Joseph regroupe environ 54 membres, des rues Saint-Jean, Saint-Marcel et du boulevard Saint-Joseph. Comme le budget n'est pas assez important, le conseil d'administration de la SDC a donné le mandat au Commissariat au commerce de Drummondville de gérer la SDC et d'y apporter le support nécessaire pour dynamiser le quartier.

Mais pourquoi, à Saint-Joseph, avons-nous besoin d'une SDC alors que le Commissariat au commerce a ce travail à faire pour l'ensemble de la ville de Drummondville?

Saint-Joseph est composé de petits commerçants locaux qui attirent leur clientèle par leur spécialisation. Qu'on pense au Marché public, aux articles de sports, à la restauration, aux salons de coiffure, avons-nous besoin d'une SDC pour attirer notre clientèle?

Pourquoi payer une cotisation obligatoire à la SDC alors que le Commissariat offre ses services à l'ensemble des commerces et professionnels de Drummondville?

Depuis deux mois, les opposants de la SDC ont fait front commun pour revendiquer leurs droits à la liberté d'expression. Les commerçants ne veulent pas faire disparaître le développement commercial du quartier Saint-Joseph. Ils veulent retrouver leur liberté d'expression et développer leur entreprise comme bon leur semble en respectant leurs choix et leurs budgets.

Le C.A. actuel de la SDC crie à l'injustice et rage contre les récalcitrants en affirmant que lesdits commerçants ne savent pas tout ce que la SDC peut faire pour eux. Une telle attitude ne rapprochera pas les deux parties en cause.

La Chambre de commerce et d'industrie Drummond peut plaider tant qu'elle veut pour la SDC : gérer l'argent des autres ne nous rend pas nécessairement plus compétents. Et si la Chambre vit à Saint-Joseph, c'est qu'elle a toujours trouvé des mécènes généreux pour lui offrir des locaux à des prix très bas. Ce n'est certainement pas pour des actions concertées dans le quartier. La CCID ne s'est jamais préoccupée de la situation commerciale du quartier Saint-Joseph...

Or, peut-on enfin espérer qu'on respecte la démocratie?

Oui, oui, oui, pour une mort douce et sereine de la SDC Saint-Joseph.

Gaston Houle, du Centre funéraire Yves Houle